

Département du PUY-DE-DOME
MAIRIE DE PESSAT-VILLENEUVE
Tél. : 04 73 38 28 59
Fax : 04 73 38 12 26

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de SEANCE du 11 Septembre 2020

Étaient présents : Mesdames Sandrine BOMBILAJ, Annie BRUNET, Hélène DUPIC, Géraldine MARQUET, Muriel PLANCHE et Messieurs Michel BEURIER, Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Philippe GAUTHIER, Pierre REVILLIER (départ du Conseil à 19H), Frédéric VILLATTE .

Représentés : M. Cyril DENEUVILLE-CONSTANT procuration donnée à Jean-Michel FAURE, M. Maxime DENIS procuration donnée à Muriel PLANCHE, Mme Isabelle HARRY procuration donnée à Annie BRUNET, M. Franck VINCENT procuration donnée à Gérard DUBOIS,

M. Le Maire ouvre la séance à 18H.

Mme Muriel PLANCHE est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

4 Adhésion à l'Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme (AGSGV 63)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

1- Ecole :

- Kom 3 Pommes – signature de la nouvelle proposition tarifaire pour l'année scolaire 2020-2021
- Année scolaire 2020-2021 – tarifs cantine, panier repas, garderie
- Point sur la rentrée

2 - Personnel communal – modification de la durée hebdomadaire de Mme Christine MONIER

3 - Riom Limagne et Volcans – désignation d'un représentant et d'un suppléant de la commune au sein de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

4 – Adhésion à l'Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme (AGSGV 63)

5 - Autorisation au Maire de ester en justice

6 - SIEG du Puy-de-Dôme : réfection des lanternes vétustes – remplacement de 4 lanternes supplémentaires

7- Budget communal – décision modificative N° 1

8 - Questions diverses

1 Ecole :

Kom 3 Pommes – signature de la nouvelle proposition tarifaire pour l'année scolaire 2020-2021 :

M. Le Maire fait part au conseil municipal de la nouvelle proposition tarifaire de la société « Kom 3 pommes » pour la préparation et la livraison des repas de la cantine pour l'année scolaire 2020-2021 qui est de **3,70 € TTC par repas enfant** contre 3,66 € TTC l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de la Société « Kom 3 pommes » au tarif de 3,70 € TTC le repas et autorise M. Le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

Année scolaire 2020-2021 – tarifs cantine, panier repas, garderie :

M. Le Maire rappelle que la société «Kom 3 Pommes » augmente le prix des repas et propose de fixer le tarif facturé aux usagers à 4,40 € TTC par repas. Pour mémoire les tarifs de la précédente année scolaire étaient de 4.35€ par repas.

Il indique également le tarif de garderie actuellement en vigueur et précise que la garderie est ouverte à tous les enfants scolarisés sur le RPI.

Il rappelle également la mise en place du panier repas sur autorisation uniquement (en cas de Projet accueil individualisé comme allergies, autres...) à la cantine. Pour un montant de 0.70 euros par panier repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide, pour l'année scolaire 2020-2021 :

- d'appliquer un tarif de 4,40 € TTC par repas aux familles
- de reconduire les mêmes tarifs pour la garderie que l'année scolaire précédente comme suit :
 - Matin ou soir : 1,50 € par enfant
 - Matin et soir : 2,50 € par enfant
- de reconduire le même tarif pour le panier repas sur autorisation uniquement (en cas de Projet accueil individualisé comme allergies, autres...) soit 0,70 € TTC par panier repas apporté.

Point sur la rentrée :

M. Frédéric VILLATTE rapporte :

Les enseignants ont rencontré des difficultés uniquement le jour de la rentrée notamment les parents qui ne portaient pas de masque à la sortie de l'école. Un mail a été envoyé aux parents du RPI pour rappeler qu'il en vient de la sécurité de tous de porter le masque.

Pour le personnel communal une réunion va être programmée pour faire un bilan de cette rentrée.

Mme Nathalie MARTINS, ATSEM de la classe de Mme PAPON a remplacé Mireille KRAYZEL au sein de l'école de Clerlande, Mme Virginie DUBOUIS, la remplace au sein de l'école de Pessat-Villeneuve.

Le changement de directrice de Pessat entraîne son absence pour 5 semaines, cause formation, mais elle sera remplacée.

2 Personnel communal – modification de la durée hebdomadaire de Mme Christine MONIER :

M. Le Maire rappelle le temps de travail de Mme Christine MONIER (adjoint technique territorial, 9^{ème} échelon) qui travaille actuellement à 19,23 heures hebdomadaires annualisées.

Considérant les nécessités du service et suite à l'accord de l'agent concerné, il propose d'augmenter le temps de travail de Mme Christine MONIER (adjoint technique territorial, 9^{ème} échelon) à 22,35 heures hebdomadaires annualisées à compter de la rentrée de septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'approuver l'augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail de Mme Christine MONIER (adjoint technique territorial), de 19,23 heures à 22,35 heures hebdomadaires annualisées, à compter de la rentrée de septembre 2020.
- De supprimer, l'emploi permanent à 19,23 heures hebdomadaires du grade d'adjoint technique territorial
- De créer, l'emploi permanent à 22,35 heures hebdomadaires du grade d'adjoint technique territorial.

3 Riom Limagne et Volcans – désignation d'un représentant et d'un suppléant de la commune au sein de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) :

M. Le Maire indique que suite aux nouvelles élections, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant au sein de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de Riom Limagne et Volcans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne M. Gérard DUBOIS comme représentant titulaire et M. Frédéric VILLATTE comme suppléant de la commune au sein de la CLETC.

4 Adhésion à l'Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme (AGSGV 63) :

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à l'Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme (AGSGV 63).

M. le Maire informe que la communauté de communes de Riom Limagne et Volcans étant adhérente à l'association, la commune est par conséquent exonérée de cotisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adhérer à l'Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme (AGSGV 63) à titre gratuit**
- **de désigner M. Gérard DUBOIS comme représentant titulaire et M. Jean-Michel FAURE comme suppléant.**

5 Autorisation au Maire à ester en justice :

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est proposé aux membres du conseil municipal pour toute la durée du mandat de donner l'autorisation au maire à ester en justice, tant en demande qu'en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation.

M. le Maire rappelle qu'il est invité à rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de ces délégations en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de donner délégation au maire pendant toute la durée du mandat l'autorisation à ester en justice et à désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans les actions intentées contre elles.

M. le Maire informe qu'une action en justice est en cours auprès du Tribunal Administratif par M. et Mme GREGORIS en rapport avec l'arrêté de stationnement avenue St-Roch. M. le Maire a fait appel à la protection juridique de la commune.

6 SIEG du Puy-de-Dôme - réfection des lanternes vétustes – remplacement de 4 lanternes supplémentaires :

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des travaux de réfection de lanternes vétustes sont réalisés sur la commune par le SIEG du Puy-de-Dôme pour un montant pour la commune de 1 350,96 € TTC.

Suite à ces travaux le SIEG du Puy-de-Dôme a constaté que quatre lanternes d'éclairage public supplémentaires étaient vétustes et nous a fait parvenir un devis supplémentaire de 1 250,96 euros TTC à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **d'approuver les travaux de réfection de quatre lanternes supplémentaires vétustes.**
- **de confier la réalisation de ces travaux supplémentaires au SIEG du Puy-de-Dôme.**
- **d'approuver la participation de la commune au financement des dépenses à 1 250,96 € et d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

7 Budget communal – décision modificative N° 1 :

M. Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des mouvements de crédits en investissement.

La décision modificative numéro 1 se présente ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 093,00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 093,00 €
D 2041582-132 VOIRIE COMMUNALE		1 160,00 €
TOTAL D204 : Subventions d'équipement		1 160,00 €
D 2158-139 : MATERIEL COMMUNAL		230,00 €
D 2183-110 : INFORMATIQUE		300,00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		530,00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement		2 783,00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		2 783,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°1.

7 Questions diverses :

M. Le Maire informe :

- qu'il a rencontré le 04 septembre 2020 l'association Les Artistes en Herbe, et au vu des règles sanitaires l'association ne reprendra pas leur activité pour le moment. Un communiqué sera distribué aux habitants.
- que le Soleil d'Automne a repris le 10 septembre 2020 et la Zumba le 1er septembre 2020.
- qu'un habitant demande une rencontre avec la mairie pour la création d'une nouvelle association.
- qu'il a écrit au Président de Riom Limagne et Volcans pour évoquer le sujet de la création d'un commerce sur la commune et des problèmes rencontrés avec le trafic poids-lourd dans le village. Une réunion est prévue le 25 septembre 2020 avec le Vice-Président Economie de Riom Limagne et Volcans.
- qu'il a également demandé l'étalement sur 5 budgets de la somme à reverser à l'intercommunalité suite au transfert de la compétence Assainissement en rappelant que la commune transfère à la communauté de communes, un équipement propre et qu'avec la création de 40 logements sur la commune, Riom Limagne et Volcans va récupérer 20 000 euros de recettes en plus par rapport à la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif).
- que la commission travaux s'est réunie le 09 septembre 2020, les travaux de clôture pour séparer le CPH de la mairie ont été réalisés et les travaux de pose d'un portillon au sein de la mairie seront réalisés fin septembre.
- que la commune a été reconnue en catastrophe naturelle pour la sécheresse de 2019. La commune avait demandé pour les fissures de la maison du four banal, un expert est passé et il doit envoyer le compte-rendu.
- qu'il y avait de nombreuses personnes au drive le jeudi. M. le Maire rappelle que le drive est fait 1 jeudi sur 2 de 18h à 19h sur le parvis de la mairie.
- qu'un habitant a demandé un candélabre supplémentaire au niveau de la sortie de l'avenue des Allées, cependant il a été constaté que ce candélabre serait hors agglomération. Cet aspect aurait dû être abordé par le lotisseur privé lors de l'élaboration de son projet afin d'élaborer éventuellement un cofinancement entre lui et la commune.
- que pour l'instant le citypark restera fermé, une remise en état sera fait dès que la voirie sera finie au niveau du lotissement de Logidôme.
- que durant l'été il y a eu des incivilités avec tentative d'incendie dans le parcours de santé.

La séance est levée à 19H45

